CRISE SÉCHERESSE

PRÉFET
DE LA CORRÈZE
Liberté
Égalité
Fraternité

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

LAVAGE INTERDIT

Sur décision administrative.



Le lavage des véhicules non prioritaires est interdit,
y compris en station de lavage.

EXCEPTIONS UNIQUEMENT POUR :
véhicules sanitaires, de sécurité ou d'urgence.

Pour connaître les restrictions en vigueur chez vous : vigieau.gouv.fr

Arrêté préfectoral en vigueur. - Respectez les restrictions. - Amende jusqu'à 1 500€.